

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 2 MAI 2017

Le Conseil Municipal approuve-t-il le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2017.

1° - RECRUTEMENT DU CONTRAT AIDÉ DES ATELIERS MUNICIPAUX :

Cet agent est employé sur la Commune de Marolles-les-Braults depuis le 1^{er} juin 2012 en contrat aidé au service espaces-verts, et autre si besoin.

Nous vous proposons le recrutement de cet agent à compter du 1^{er} juin au grade d'adjoint-technique à temps complet.

2° - RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN CONTRAT AIDÉ :

Différents travaux sont programmés pour les Services Techniques, notamment en maçonnerie.

Nous vous proposons le recrutement d'une personne en contrat aidé, qui aura obligatoirement la compétence « maçonnerie – carreleur ».

Autorisez-vous M. le Maire ou un de ses Adjoints à engager les démarches nécessaires à ce recrutement ?

3° - CONSEIL MUNICIPAL JEUNE :

Le Conseil Municipal Jeune était convoqué le lundi 24 avril à 17 h 00 afin de mettre en place les différentes commissions.

Trois commissions ont été proposées en tenant compte des professions de foi des jeunes conseillers.

- Environnement,
- Solidarité,
- Sports et Loisirs.

Compte-rendu Conseil Municipal des Jeunes du 24 Avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Etaient présents : CONSONNI Clémence, GUILLOIS Charly, TERTEREAU Paul, GRIGNON Katsumi Reine, HADDAK Yanis, GALAIS Loris, HEUZARD Matthew, HUBERT Océana, DERENNE Léa, TISON Mathéo, LE COGUIC Malo, LABINAL Julie.

Etait absent : FAGOT Jordan

Répartition des candidats sur les différentes commissions

Le maire DERENNE Léa supervisera les trois commissions.

Commission Environnement : Adjoint HEUZARD Matthew

- TISON Mathéo
- TERTEREAU Paul
- LE COGUIC Malo

Commission Solidarité : Adjointe HUBERT Océana

- LABINAL Julie
- CONSONNI Clémence

Commission Loisirs et Sport : Adjointe GRIGNON Katsumi Reine

- GUILLOIS Charly
- GALAIS Loris
- HADDAK Yanis

LES PROJETS RÉALISABLES POUR CHAQUE COMMISSION

❖ **Commission Environnement**

- Amélioration du parc (*Nichoirs, fleurs, bancs et poubelles à repeindre*)
- Rajouter des poubelles (Réfléchir aux endroits où cela pourrait être utile, exemple : à côté de la tribune du terrain de foot)
- Journée ville propre plusieurs fois par an.

Lors de la prochaine réunion nous irons faire un tour dans le parc afin de voir les points à améliorer.

❖ **Commission Solidarité**

- Faire un partenariat avec CASCADE, pour la collecte de jouets, de vêtements et la Banque Alimentaire
- Prendre contact avec Mr BOËT, directeur de la maison de retraite de Marolles pour faire des animations et jeux de société avec les résidents.

❖ **Commission Loisirs et Sport**

- Tournoi de foot sur le canton de Marolles
- Skate-Park : trouver l'endroit car la Commune a déjà le matériel.
- Club de Handball, création d'une équipe Nord-Sarthe pour le canton Marollais.

4° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :

*COMMISSION DES TRAVAUX
du 25 avril 2017
Responsable : **Claude MAUDUIT***

Étaient présents : Claude MAUDUIT, Christelle DERROYE, Christian JONCHERAY, Michel LUILIER, Michel LOUAZÉ, Jean-Claude BOULARD, Émilie CONSONNI, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU, Jean-Louis CECCANTI, Cécile PÉAN

Étaient absents excusés : Jean-Michel LEFEBVRE, Jacques DEZÈRE, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Philippe GAGNOT, Christelle GUIBERT, Fabienne LETOURNEUX

1° - SORTIE DU CHEMIN DE RANGEARD :

Lors des derniers travaux de reprofilage de la voirie communale, il a été constaté un manque de visibilité au niveau de la sortie du chemin de Rangeard.

La Commission après s'être rendue sur place propose afin de sécuriser cette sortie :

- d'effectuer un arasement d'environ 1 m 50 sur la parcelle agricole appartenant à M. Michel BESNARD, qui a donné son accord

- d'installer un miroir (*un est un stock aux Ateliers Municipaux*)

2° - ACCÈS BIBLIOTHÈQUE - PERRON :

Pour pallier à la dangerosité de l'entrée et de la sortie de la Bibliothèque, la Commission propose :

- de mettre en place un garde-fou le long du perron côté espace vert s'harmonisant avec la rampe existante côté mur.

Lors de sa visite, la Commission a remarqué l'état de dégradation avancée des volets (*peinture fortement écaillée*) : Prévoir pour cet hiver de les dépendre et de les remettre en état.

3° - TRAVAUX DE LA BOULANGERIE :

Visite de la boulangerie par la Commission qui s'est inquiétée sur la remise en état du logement.

M. LUBIN, Maître d'œuvre en bâtiment, a été chargé de présenter aux Élus un projet de réhabilitation de l'ensemble (*en attente*).

Pour info : Signature de l'acte d'acquisition du bâtiment le 27 avril 2017

4°- AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS AUTOUR DE LA SALLE OMNISPORTS :

La Commission propose :

- la mise en place dès que le temps va le permettre, d'un espace engazonné le long du chemin pédestre ainsi que sur l'espace rejoignant la rue Henri et Charles Chardon

- la plantation d'arbustes à l'automne,

- l'installation d'une table de pique-nique,

- la pose d'un garage à vélos à proximité du complexe

5° - TRANSFERT DES FEUX « SARREL » AU NIVEAU DES ÉCOLES :

Avis très partagé de la Commission qui craint que l'installation de ces feux complique la fluidité de la circulation au niveau de l'intersection.

La mise en place d'un garage à vélos a été demandée pour l'école élémentaire.

5° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SPORTS :

COMMISSION DES SPORTS
du 25 avril 2017
Responsable : **Christian JONCHERAY**

Étaient présents : Christian JONCHERAY, Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Cécile PÉAN, Jean-Claude BOULARD, Michel LOUAZÉ, Michel LUILLIER, Jean-Louis CECCANTI

Étaient absents excusés : Jean-Michel LEFEBVRE, Gersende CARRION, Émilie CONSONNI, Philippe GAGNOT, Jacques DEZÈRE, Aurélie CANET, Christelle GUIBERT, Fabienne LETOURNEUX, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU

1° - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES DE SPORT :

A. UTILISATION DES LOCAUX :

a. Accès aux salles :

Le planning est élaboré en concertation entre la mairie, les établissements scolaires, les différentes associations et le SCM, il doit être impérativement respecté.

L'accès aux différentes salles de sports est autorisé aux établissements scolaires publics et privés et aux associations sportives, accompagnés d'un(e) enseignant(e) et/ou d'un responsable nommé désigné et

identifié. Les membres adultes des associations sportives pourront accéder aux salles sur présentation de licence ou carte de membre actif de l'année en cours.

Un badge d'accès nominatif sera remis aux différents responsables.

Interdiction de modifier les réglages, chauffage, etc...

Chaque association, établissement scolaire doit apporter sa trousse à pharmacie.

La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble de ces salles de sport. Aucun joueur ou spectateur en état d'ébriété ne sera admis à pénétrer dans les salles ni à y être présent.

Les chiens ne peuvent pas pénétrer dans l'enceinte de ces salles même tenus en laisse.

L'usage du téléphone à partir du poste fixe est réservé, **exclusivement**, aux cas d'urgence. Un point phone installé dans le hall des salles polyvalentes est disponible.

Les aires de jeux et de pratique sportive sont strictement interdites aux personnes non munies de chaussures de sports propres. Les chaussures utilisées ne servent que pour les différentes salles de sport.

Le matériel utilisé est rangé à sa place dans les endroits prévus à cet effet (placards, marquages au sol, bacs...). Chaque association est responsable de ce rangement.

b. Concernant le mur d'escalade :

Celui-ci est réservé :

- Aux sapeurs-pompiers pour leur entraînement et la gendarmerie,
- Aux établissements publics et privés dans le cadre des cours dispensés,
- Au centre social pour l'animation,
- Au SCM « section escalade » pour y assurer l'activité sportive décrite.

Le nombre de grimpeurs autorisés sur le mur est de 9 maximum en même temps.

c. Concernant la salle d'arts martiaux :

- Il est interdit aux enfants de circuler dans la salle avant le début du cours.
- Les ongles des pieds et mains doivent être coupés.
- Les claquettes sont obligatoires à la sortie des vestiaires.

d. Concernant la zone délimitée pour le tir à l'arc :

- Les participants ne pourront pénétrer dans la salle qu'en présence du moniteur par l'arrière du pas de tir.
- La séance ne pourra débuter qu'en présence de tous les archers dans la salle

B. RESPONSABILITÉ :

Les enfants doivent être accompagnés par les parents ou un membre de la famille jusqu'à la salle.

Les enfants mineurs sont toujours sous la responsabilité d'un adulte référent à l'intérieur des différentes salles.

Le responsable s'assurera de l'extinction de l'ensemble des éclairages des salles utilisées dont les vestiaires avant la fermeture de la salle.

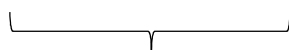
Les joueurs, spectateurs, établissements scolaires et associations sportives seront responsables des dégradations commises.

Un registre est mis en place pour y consigner dégradations et observations.

C. FRÉQUENTATION MAXIMALE INSTANTANÉE :

- Dojo : 80 personnes
- Salle de sports : 103 personnes + 54 personnes en tribunes

Public : 238 personnes + 1 gardien



Total 238 personnes

- Gymnase : 242 personnes

D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SECTIONS SPORTIVES :

Chaque section affichera son règlement dans le tableau d'affichage, ainsi que le diplôme et leur carte professionnelle.

2° - PROJETS 2017 - 2018 :

- Parcours du cœur en 2018, définir le parcours,
- Cross moto ou stock-car,
- Rallye du Mans
- Gymkhana
- Circuit découverte, pause gourmande et chasse au trésor.

3° - QUESTIONS DIVERSES :

Date d'inauguration de la salle omnisports.

Quel nom pour la salle omnisports ?

6° - EMPLOIS SAISONNIERS :

Comme chaque année, nous proposons aux enfants des employés communaux des postes de saisonniers pour le remplacement des congés d'été :

- 2 pour les écoles,
- 3 pour les ateliers.

Autorisez-vous ce recrutement ?

7° - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'indice brut sur lequel sont calculés les indemnités du Maire et des Adjointes à augmenter en janvier 2017. Il est ainsi passé de 1015 à 1022.

Le Trésor Public nous demande de voter pour une nouvelle délibération afin de recalculer le montant de cette nouvelle indemnité.

- Pour le Maire : de 1 644,44 € à 1 664,38 € brut
- Pour les Adjointes : de 631,01 € à 638,66 € brut

8° - HONORAIRES DE M. LUBIN :

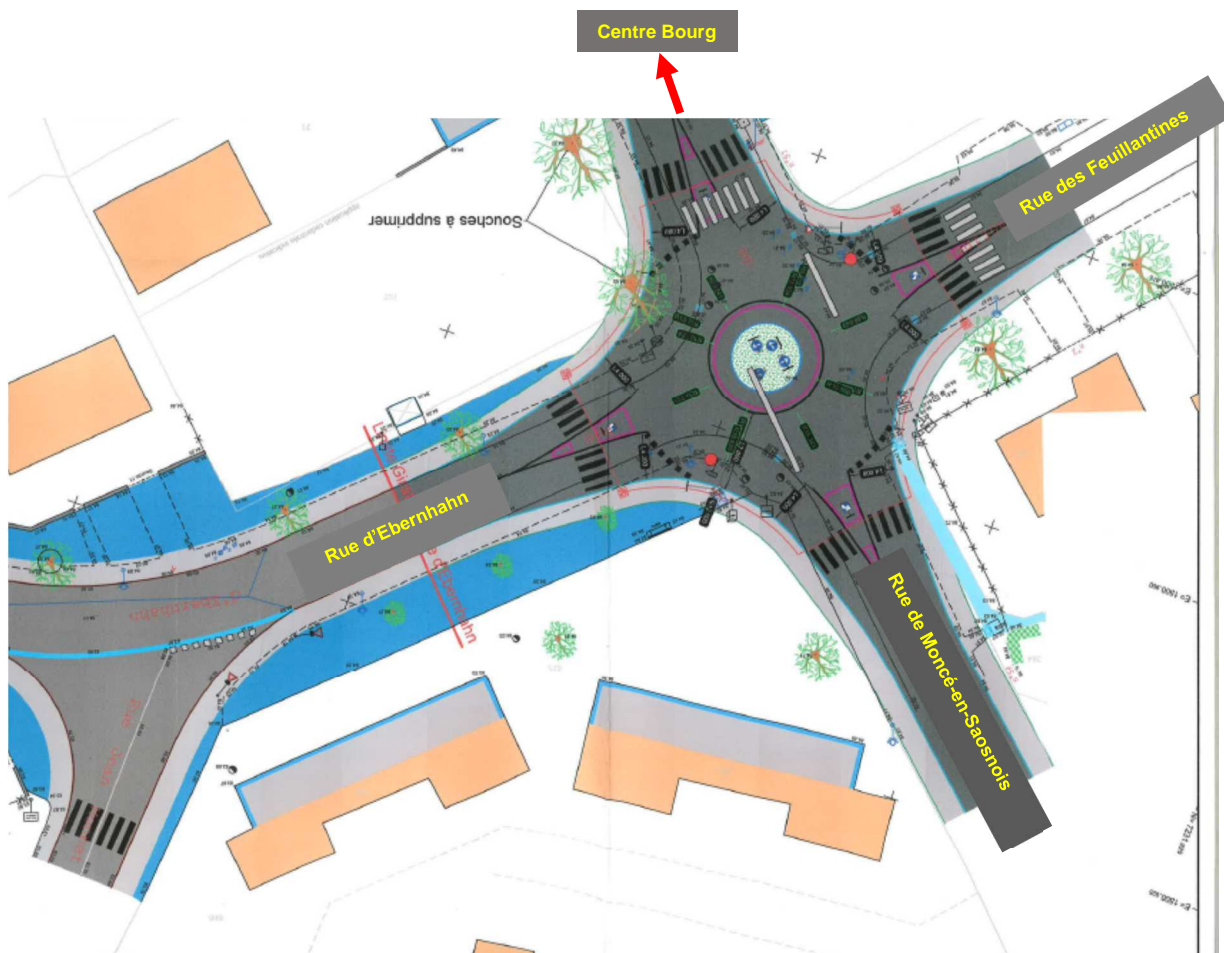
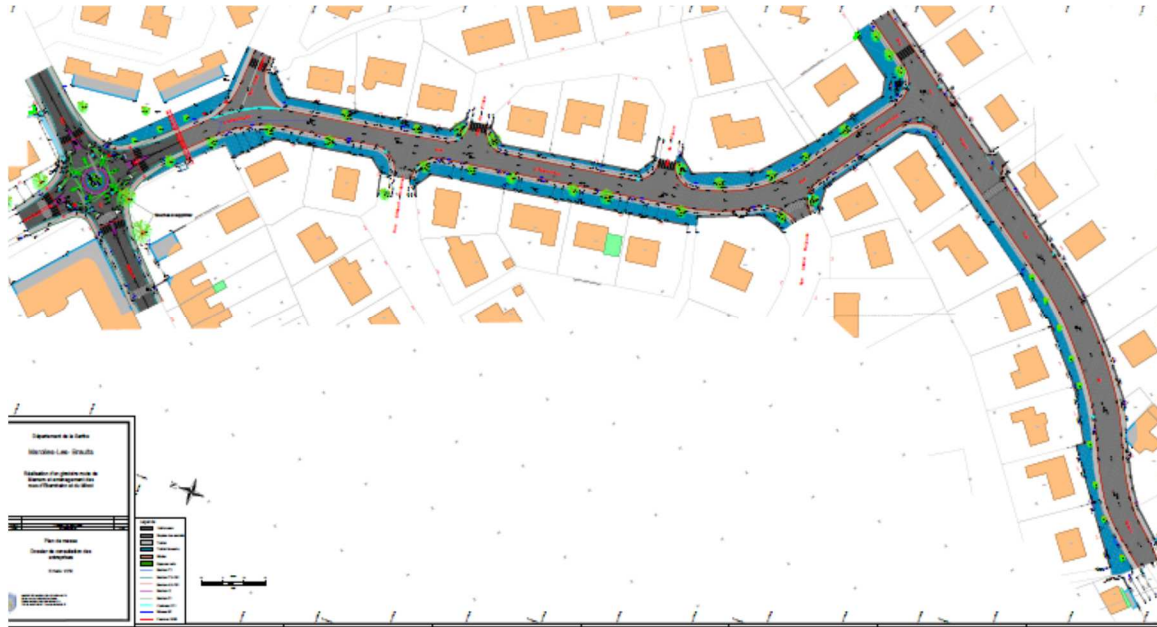
La réhabilitation de la boulangerie nécessite la participation d'un architecte.

Les honoraires proposés par M. LUBIN (*Beaumont-sur-Sarthe*) sont estimés à 8,5 % du montant des travaux.

Un devis avait été demandé à un autre architecte qui estimait ses honoraires à 11 % du montant des travaux.

9° - RUE D'EBERNHAHN :

Voici le projet proposé par M. Stéphane BOUDIER :



10° - RÉHABILITATION MILLE CLUB :

Le point sera fait en séance.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

- Permanences Élections Législatives du mois de juin